

RE DENCE DU RUANDA  
TERRE OIRE DE RUHENERI

Objet:

Plainte

Travailleurs Contractés

RUHENERI



24177

91/R M. O. I. 3

à Monsieur Docteur Réfugie  
à him

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 8 4 1954  
contre le nommé Vinabandi

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que  
l'intéressé

n'a pas été trouvé

a été traduit devant le tribunal de police en date  
du 195

il a été condamné à 1 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-  
dération très distinguée.

*Ruhengeri le 11.10.54*  
Le Juge de Police,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Juge de Police", is written over the typed name and date.

Catovu le 19 février 1954

Kwa Bwana L'Administrateur,

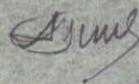
✓ jointe à  
lettre n° 1.

Ndaberamutse. Ndassubiza urwandiko rwanyu N° 413/MOI.3

Umuntu mwambwiye gushaka witwa KAZAMARWANIKI, wahoze akora nuli  
U.M.H.F. , yaje kuruhuka , Igihe cyo gusubira i Katanga, yavuye ku  
musozi wanjye , sinzi iyo yagiye.Kandi yagiye mu kwezi kwa novembre  
1953. Nabajije bantwira ko batazi n'akarere ycrekeyero.

Umutwale w'Urusozzi

A. Mitelli



11

G/R

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.

*M*  
*l.t.*  
Ruhengeri, le 15 février 1954

N° 413 / MOI.3

K'Umutware w'Umusozi MITARI

Ndakumenyesha ko umuntu witwa  
KAZAMARWANIKI mwene Ndangari na nyina Nyiramarora wo kuli Marangara  
yacitse contrat y'Abi Gatanga aba bakora i Gatumba.-  
Uwo muntu yateye contra y'imyaka 3 ayirangiriza i Gatanga, aliko aga-  
ruka ateye indi ageze i Gatumba bamuha amafranga I.815 yo kujyana muli  
congé kuko bali bazi ko ali uwabo kandi ko azagaruka none bamutegerere-  
je i Gatova aho bali mamubgiye kuzamusanga baramubura. None umwohereze  
bidatinze kandi azane n'igitabo cye cy'akazi ntazagisige. Umushake  
umwehereze bidatinze uzamuhe umuntu umuzana.-

Ndi Bwana Administrateur wa Territoire, a.i.

M. POCHET, A.T.A.

# UNION MINIÈRE DU HAUT KATANGA

Société Congolaise à responsabilité limitée

xxxxxx  
A M. LE DIRECTEUR GENERAL

R. C. ELISABETHVILLE N° 1014

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
MINAUTKA ELISABETHVILLE

VOTRE RÉFÉRENCE.....

NOTRE RÉFÉRENCE..... 665/KBA 291

*Elisabethville*  
Katumba, le 26 janvier 1954.

Monsieur l'Administrateur Territorial  
de et à  
RUHENERI.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de déposer plainte à charge de notre travailleur dont identité ci-dessous, pour désertion et abus de confiance.

Nom:	KAZAMARWANIKI	Colline:	MARANGARA
Père:	NDANGARI	Sous-chef:	RWABULINDI
Mère:	NYIRAMARORA	Chefferie:	BUHOMA

Cet homme à l'issue d'un terme de 3 ans au Katanga, a accepté de souscrire un nouveau contrat de 3 ans qui a été visé à Kipushi le 12 mai 1953 par Mr. SWINNEN, Commissaire de Police. Il est ensuite revenu à Katumba accompagné de sa femme et de trois enfants pour passer un congé de deux mois au pays avant de commencer son second terme. A Katumba, nous lui avons payé une indemnité de congé de 1815,-frs et l'avons ensuite mis en congé avec ordre de se présenter à notre recruteur à son prochain passage à GATOVU. Il est rentré chez lui en septembre 1953 et ne s'est jamais rendu à GATOVU pour recevoir des instructions concernant son retour au Katanga, malgré nos convocations.

Nous vous demandons de bien vouloir faire rechercher cet homme et de renvoyer à notre camp de Katumba, à l'expiration de la peine qui lui serait éventuellement infligée.

D'avance nous vous remercions et vous prions d'agréer,  
Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.

UNION MINIERE DU HAUT KATANGA,

*Ollivier*

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le

10/6/54  
N° 91 MOI. 3

Au sous-chef

Veuillez rechercher le nommé :

fils de :

colline :

et de :

Territoire :

91/4/1A

(recherché pour Detention)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de la République)

Il sera amené au bureau du Territoire le 10/6/54

Note : Prière de remettre la présente  
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

E. P. —

Territoire de Gihora  
Chefferie de Muyendu  
Chefferie de Gihora

Gihora le 11.10.59

Thwa Bwana Gomisaid de  
Polo.

Nelabasamweza:

Nguwo Nyanabandi Mwene Rushengi  
na Nyirigigamye.

Yarigara cibbe Contrat mali  
Regie Pyeshare. mu Kinigi.

Mwengu mwa bo yari yaragige C.B.  
mone nguwo na bawea Yamwam-  
mirega,

N° 94/mai.3 na N° 1054/mai.3 na N° 152/mai.3

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le 19/6/54  
N° 91 MOI. 3

Au sous-chef *Musandampi*

Veuillez rechercher le nommé :

*Vimalaendu*

fils de :

et de :

colline :

Territoire :

**91/V/1A**

(recherché pour *Desertion*)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

*la République*

Il sera amené au bureau du Territoire le

*31/6/54*

Note : Prière de remettre la présente  
convocation au Juge de Police.

*L'administrateur de Territoire,*

RÉSIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

no 11 M. O. I. 3

OBJET :

Plainte

Travailleurs Contractés

no 91

à Monsieur \_\_\_\_\_ Directeur de la République

à Kinshasa

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 3 mai 195  
contre le nommé WANDA

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que  
l'intéressé

n'a pas été trouvé il est parti pour le Congo Belge  
a été traduit devant le tribunal de police en date  
du 15/6/1954

il a été condamné à

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Juge de Police,

missaire de Police,

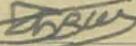
15/6/1954

Présidence du Rwanda

Territoire de Ruhengeri Gikoma le 16.4.54  
N° 1054/mai. 3

Huwa Burana Administrateur

Ndabaramuka :

Ndabamenyelesha Ko Vunabandi  
yagize Congo B. Sabibamenyelesheje  
le 11.8.53. Nifje G'chef Murasanduzi  
P. o. 

a répondre

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le 1<sup>er</sup> aout 1914

N° 1054 /MOI. 3

Au sous-chef MURASANDONY

Veuillez rechercher le nommé:

KUNATANDI

fils de: RUSHENYI

et de: NYIRAZIGARUYE

colline: GINDRA

Territoire: RUHENERI

(recherché pour desertion)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le 16/4/54

Note : Prière de remettre la présente  
convocation au Juge de Police.

*L'administrateur de Territoire,*

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 8 avril 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

Rappel de mes n° 2.609, du 8/12/52

B.P. 6

2.761 du 13/3/53

KINIGI (RUHENERI)

2.971 du 12/10/53

3.162 du 7/1/54

tous restés sans suite et sans réponse.

No 3.339/A.I.M.O.

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage

à charge du nommé: VUNABANDI, fils de Rushenyie et de Nyirazigaryie résidant colline Gihora S/chefferie Murasandonyie chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/4/51 et affecté à l'équipe: Entretien I/2

a abandonné son travail depuis le 21/10/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hache~~) compte 275 j. de présence

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 7 janvier 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERI)

rappel de mes n° 2.609 du 8/12/52

2.76I du 13/3/53

2.97I du 12/10/53

No 3.I62/A.I.M.O.

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe) à charge du nommé: VUNABANDI, fils de Rushenyi et de Nyiraziraje résidant colline Gihera S/chefferie Murasandony Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le. 1/4/51 et affecté à l'équipe: Entretien I/2

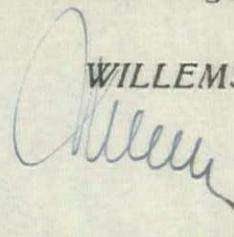
a abandonné son travail depuis le 21/10/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hache~~.)

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS



à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 7 janvier 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERGI)

No 3.I62/A.I.M.O.

rappel de mes n° 2.609 du 8/12/52  
2.76I du 13/3/53  
2.97I du 12/10/53

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

117/207.3  
117/217.4

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe) à charge du nommé: VUNABANDI, fils de Rushenyi et de Nyiraziraje résidant colline Gihora S/chefferie Murasandony S/chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/4/51 et affecté à l'équipe: Entretien I/2

a abandonné son travail depuis le 21/10/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, hache..)

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERGI.

RÉSIDENCE DU RUANDA  
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT  
KINIGI (RUHENERI)

C.C. № 3951 B.C.B. USUMBURA  
C.C. № 353 B.C.B. GOMA

No 2.971 / A.I.M.O.

Kinigi (Ruhengeri) le, 12 octobre 53  
B.P. № 6.

Objet :  
plainte

3013 / 1001.31N  
13/10/53

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du Chef de :

~~exécution répétée et injustifiée des travaux~~,  
désertion

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture, houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci-dessous :

Noms VUNABANDI

fil de Rushenyie et de Nyiraziraje  
résident colline Gihora, Sous-Chefferie Murasandonyie  
, Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboisement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le 1/4/51 a abandonné son travail depuis le 21/10/52 après 275 j. de travail emportant son équipement et son outillage,

~~xxxxxx il a été payé 220 francs soit~~  
~~xxxxxx 220 francs soit~~ .....

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'intéressé à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.  
rappel de mes n° 2.761 du 13/3/53 et 2.609 du 8/12/52

12 octobre 53

2.971

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VUNAPANDI

Rushenyie  
Gihora

Nyiraziraje  
Murasandonyie

Kamari

I/4/51  
21/10/52 après 275 j. de travail

XXXXXXXXXXXX  
XXXXXX



rappel de mes n° 2.761 du 13/3/53 et 2.609 du 8/12/52

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 8 avril 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERI)

No 3.335/A.I.M.O.

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

68/40.3

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

désertion en récidive

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe à charge du nommé: RWAREKEYAHO fils de Bitiganya et de Nyirabisusa résidant colline Mukingo S/chefferie Ruzindana Chefferie Iwabulindi

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/2/52 et affecté à l'équipe: Reboisement

a abandonné son travail depuis le 1/3/54 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, hache..) compte 266 j de présence.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

N.B. a été condamné le 10/2/54 pour désertion et détournement effets et outillage à 15 j. S.P. et 50 frs d'amende. A sa sortie de détention a travaillé 3 jours, puis ne s'est plus représenté pour terminer son contrat

Rehoué  
Condamné 1mois  
Réfusé def.